



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-811

### Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

#### EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

#### EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

#### EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	<b>Conseil du 18 décembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle administration générale <b>Direction de la logistique et du courrier</b>	<b>N° 2015-811</b>

---

**Direction de la logistique et du courrier - Projet tri du papier en flux dédié - Exercice 2015 - Signature de l'avenant n°1 à la convention conclu entre la Communauté urbaine devenue Métropole et ECOFOLIO au terme d'un appel à projet lauréat en 2013 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement au changement du tri du papier de bureau en flux dédié, convention dénommée : «Collecte des papiers de bureaux en flux dédié de la Communauté urbaine de Bordeaux » signée le 21 mars 2014 par la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole et le 20 avril 2014 par l'éco-organisme ECOFOLIO en charge de la gestion du papier.

Par cette convention Bordeaux Métropole s'est engagée à développer et sensibiliser à un tri de ses papiers de bureaux en flux dédié. En contrepartie, elle dispose d'une autorisation de remboursement de 75 % de ses dépenses engagées, autorisation accordée sur 3 ans à hauteur de 432 500 €. Ainsi, le montant total de la subvention accordée pour la mise en place de cette expérience s'élève à 324 375 €.

Du fait des délais inhérents à la mise en place de l'expérimentation (délais de signature, d'installation dans les nouveaux locaux communautaires, ceux engendrés par les élections municipales et l'installation des nouvelles instances de validation), le calendrier initial proposé n'a pas pu être exactement tenu. Cet avenant a pour objet de permettre le report du calendrier opérationnel initial sur la période 2014-2017 de la démarche de tri. Elle a débuté par l'expérimentation en février 2013 dans un seul des bâtiments à savoir la tour de l'hôtel communautaire.

Sa signature permettra à Bordeaux Métropole de bénéficier du premier versement de la subvention autorisée par cette convention soit 117 467 € au titre des premières actions mises en place pour développer le projet.

Dans le cadre de cette convention et de son extension par avenant, un soutien financier est également apporté aux juniors du développement durable pour l'organisation de leurs journées annuelles, et une aide à la sensibilisation dans les écoles.

En effet des projets - toujours à titre expérimental - sont en cours de développement dans des écoles primaires et maternelles volontaires pour l'organisation du tri du papier en flux dédié.

A titre d'exemple, une école a ainsi recueilli 1 tonne de papier.

Hors de notre agglomération, au pays basque, des expériences existent et montrent que 3 à 4 tonnes de papier sont un potentiel moyen possible dans les établissements scolaires.

Depuis février 2013 la Métropole a organisé et étendu le tri du papier de bureau en flux dédié au bâtiment bas, à Laure Gatet puis à l'atelier de reprographie. Actuellement elle procède à son extension progressive à l'ensemble des bâtiments du site de Mériadeck.

Elle a ainsi recueilli à fin octobre environ 100 tonnes de papier qui font l'objet d'un sur-tri dans une entreprise adaptée créée sur la rive droite de Bordeaux. Cette expérience a contribué à la création de 18 emplois locaux d'insertion (chômeurs de longue durée ou personnes en situation de handicap).

Par ailleurs il est intéressant de préciser que cette action a permis des bénéfices environnementaux clairs, sur la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, la réduction de pollution comme les rejets de CO<sub>2</sub>, la réduction de la pression sur les forêts et le recours à la pâte vierge issue d'arbres pouvant dans certains cas venir de la déforestation directe ou indirecte.

### **EXPÉRIENCE DU TRI DU PAPIER DE BUREAUX EN FLUX DEDIÉ BILAN ENVIRONNEMENTAL**

	<b>TONNAGE RECYCLÉ</b>	<b>EAU NON CONSOMMÉE (litres)</b>	<b>BENEFICE CO<sup>2</sup> (kg)</b>	<b>kWh ECONOMISES</b>
<b>2013</b>	21	629 955	11 549	104 993
<b>2014</b>	41	1 233 165	22 608	205 528
<b>2015</b>	36	données : oct 2015		
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>1 863 120</b>	<b>34 157</b>	<b>310 521</b>

De plus le tonnage déclaré et ainsi recyclé bénéficie d'une contribution attribuée par l'éco-organisme d'un montant plus élevé.

En outre, cette action rejoint le principe de l'économie circulaire recherchée par la transition énergétique. Il convient de savoir qu'une fibre de papier se recycle en moyenne 5 fois, et qu'elle peut faire l'objet en fin de circuit d'usage divers comme l'isolation de bâtiment.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**VU** le code général des collectivités locales et notamment son article L.5217-2-6 qui porte sur les compétences que la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, et plus particulièrement en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;

**VU** la délibération n°2014/034 du 17 janvier 2014 relative à l'Appel à projet de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Attribution d'une dotation d'accompagnement au changement par ECOFOLIO pour l'extension de l'expérimentation du tri du papier de bureaux en flux dédié - Autorisation de signature d'une convention,

**VU** la convention signée respectivement par les parties le 21 mars 2014 et le 20 avril 2014 par la Communauté urbaine de Bordeaux et ECOFOLIO,

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'expérimentation et l'intérêt financier de la Métropole à la poursuite de la mise en œuvre de cet accompagnement au changement ;

**ENTENDU** le rapport de présentation :

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 à la convention signée avec l'éco-organisme ECOFOLIO pour permettre notamment :

- 1- d'entériner le changement de nom du signataire de Communauté urbaine en Bordeaux Métropole ;
- 2- d'obtenir après présentation des factures acquittées, la première demande de remboursement des dépenses engagées et des suivantes liées à cette expérimentation auprès de l'organisme ECOFOLIO ;
- 3- l'étalement calendaire, jusqu'en 2017 et la modification des annexes prévisionnelles permettant à la Métropole de poursuivre le projet avec le même montant total de remboursement des dépenses accordé soit 324 375 €.

**Article 2 :** d'inscrire en recettes le remboursement des dépenses engagées qui seront retenues dans le cadre de cette convention au chapitre 77- article 7788- CDR GH00 du budget de l'exercice 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Alain DAVID